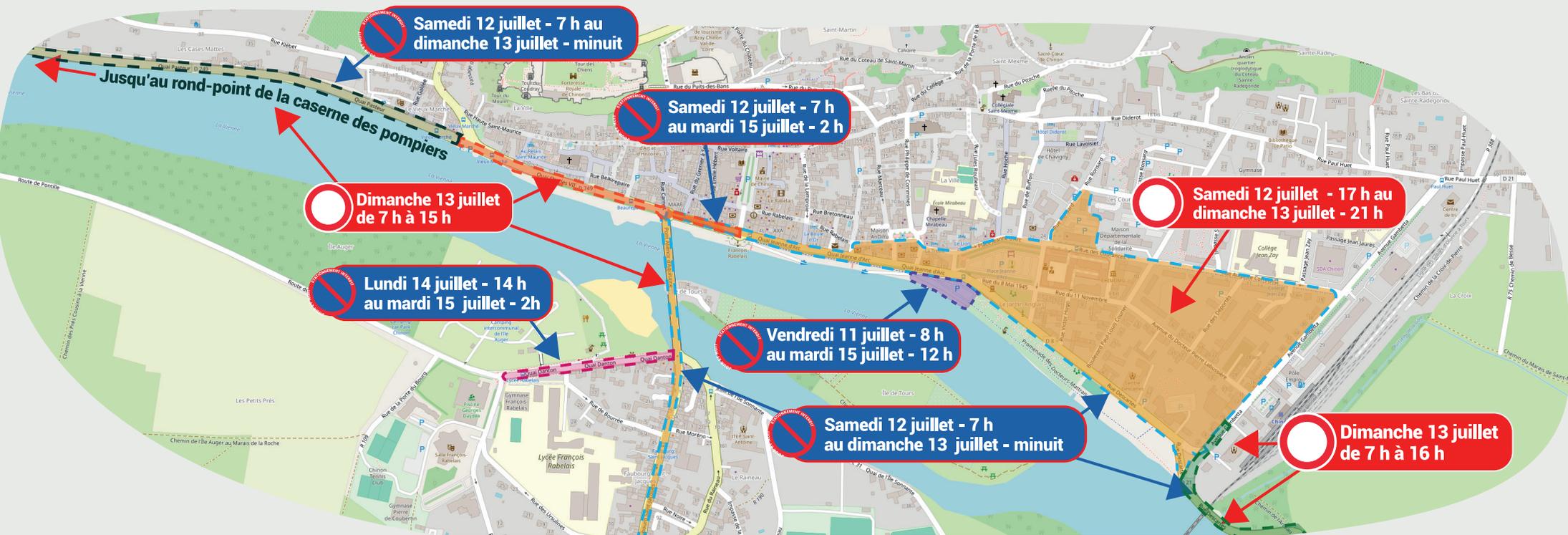


STATIONNEMENT & CIRCULATION du samedi 12 juillet au mardi 15 juillet 2025



Les interdictions de stationner, du 11 juillet, 8h au 15 juillet, 2h

Les interdictions de circuler du 12 juillet, 7h au 13 juillet, minuit



Interdiction de stationner

Interdiction de circuler

-  **Stationnement interdit du samedi 12 juillet, 7 h au dimanche 13 juillet, minuit**
Quai Pasteur jusqu'au rond-point de la caserne des pompiers.
-  **Stationnement interdit du samedi 12 juillet, 7 h au mardi 15 juillet, 2 h**
Quai Pasteur, quai Charles VII jusqu'au quai Jeanne d'Arc (statue Rabelais).
Départ étape Tour de France et feu d'artifice du 14 juillet.
-  **Stationnement interdit du lundi 14 juillet, 14 h jusqu'au mardi 15 juillet, 2 h**
Quai Danton - Feu d'artifice du 14 juillet.
-  **Stationnement interdit du samedi 12 juillet, 7 h au dimanche 13 juillet, minuit**
Quai Jeanne d'Arc (niveau rond-point de la mairie) à la RD8 (jusqu'au parking).
Départ étape Tour de France.
-  **Stationnement interdit du vendredi 11 juillet, 8 h au mardi 15 juillet, 12 h**
Parking Tiverton - Animations partenaires Tour de France 2025.

-  **Interdiction de circuler le dimanche 13 juillet de 7 h à 15 h**
Quai Charles VII, pont Aliénor d'Aquitaine et un tronçon de la D749 (passage du peloton jusqu'à la ligne de départ réel).
-  **Interdiction de circuler du samedi 12 juillet, 17 h au dimanche 13 juillet, 21 h**
Zone des villages TDF et festif - rue Descartes : du monument aux morts à la rue Gambetta
-  **Interdiction de circuler le dimanche 13 juillet de 7 h à 16 h**
Rue Gambetta (après la gare) et RD8 jusqu'au parking